

JEUDI 30 JANVIER 2020
(14H-17H) – SIÈGE DE LA CGT
MONTREUIL - SALLE MEZZANINE

LE SALARIAT À STATUT ET LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ

INTERVENANTS :

RENÉ MOURIAUX, POLITOLOGUE -
CHRISTIAN CHEVANDIER, HISTORIEN -
MARYSE DUMAS, SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE
DE LA CGT (1995-2009) -
GÉRARD ASCHIERI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
LA FSU (2001-2010) -
YASMINE SIBLOT, SOCIOLOGUE -
ALAIN SUPIOT, JURISTE.



Les emplois à statut, dont l'origine remonte, en France, au XVII^e siècle, et visaient d'abord à garantir la loyauté des agents de l'État, se sont développés au fur et à mesure que la puissance publique élargissait son domaine d'intervention économique et sociale. Cette extension est également contemporaine de celle de la fonction publique comme des services publics dont les missions, destinées à compenser les défaillances du marché ou à le remplacer, allaient de pair avec des contraintes spécifiques pour leurs personnels. Par-delà leur diversité, les droits et les protections statutaires, contreparties de devoirs, ont permis de sécuriser une partie du salariat issu des milieux populaires, dans le même temps où ils concouraient à garantir l'égalité de traitement des citoyens et des usagers. Ils ne participent pas moins à la segmentation du salariat et consolident les inégalités qui le traversent, y compris au cœur des administrations et des services quand les agents sous statut travaillent au côté de « non-statutaires ». Si les syndicats furent un temps réservés à l'égard de statuts octroyés, il importe de comprendre comment ils s'en sont accommodés, en ont usé, ont participé à leur transformation et à leur défense. Au nom de la lutte contre les inégalités ? D'un strict point de vue corporatiste ? Les alternatives développées aujourd'hui par le syndicalisme en matière de « statut » du salariat, dans le privé et le public, favorisent-elles les convergences et une sécurité sociale pour tous ?

Dans un second temps, face aux défis communs à l'ensemble de la planète (péril écologique, révolution numérique et bouleversements des normes juridiques), cette question du salariat à statut sera intégrée dans une réflexion plus large sur le travail et son devenir au XXI^e siècle.¹

¹ Alain Supiot (dir.), Le travail au XXI^e siècle, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2019.

Entrée libre - inscription auprès de Stéphanie MEUNIER

IHS CGT - 263 rue de Paris - Case 2-3 - 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 81 13 - Courriel : ihs@cgt.fr